

AMAP « Croix-Luizet »
Association loi 1901
Contrat Agrumes 2021 / 2022

[Réfèrent : Philippe Sallé \(06.82.81.72.47\) – philippe.salle@laposte.net](mailto:philippe.salle@laposte.net)

Il est établi entre :

Le « Producteur » :	et	L' « adhérent » :
Jean-Jacques LAURENT		
Demeurant :		Demeurant :
SAS Cirione, "Au jardin de la testa", 20144 Ste Lucie de Porto Vecchio		
Tél. : 06 20 38 11 27		Tél. :

ENGAGEMENT RECIPROQUE :

Le producteur s'engage :

- à fournir, **d'Octobre 2021 à Mars 2022**, une livraison mensuelle d'agrumes certifiés AB, à 3,30€/kg. Parmi les livraisons, 3 (ou 4) comporteront des citrons, mais le poids par adhérent de chaque livraison devra rester le même pour toute la durée du contrat.
- à faire preuve de transparence sur ses modes de production,
- à mettre en place après consultations avec le réfèrent une solution de compensation en cas d'impossibilité de réaliser une livraison suite à des aléas climatiques ou autres (transports, ...),
- à rencontrer au moins une fois les Amapiens à l'occasion de ses déplacements et malgré son éloignement du lieu de distribution.

Cinq types de panier sont proposés (prix par panier) :

- Panier de 15 kg : 49,50 €
- Panier de 10 kg : 33,00 €
- Panier de 5 kg : 16,50 €
- Panier de 2.5 kg : 8,25 €

L'adhérent s'engage à payer la totalité du présent contrat par chèques selon l'échelonnement précisé ci-après, en acceptant les conséquences d'aléas climatiques ou autres pouvant avoir un impact sur la qualité ou la quantité des produits dans les colis, à partager les risques et les bénéfices avec le producteur pendant une durée de 6 mois. Un dialogue permanent est établi entre le producteur et le réfèrent afin de résoudre les problèmes éventuels sur les colis à venir.

MODALITES DE LIVRAISON :

Les livraisons sont effectuées exclusivement à la Maison du Citoyen, 40 rue Octavie, 69100 Villeurbanne, en même temps que les distributions de l'AMAP, les jeudis soirs de 19h à 20h.

RUPTURE DU CONTRAT :

Ce contrat peut être interrompu unilatéralement par le membre adhérent, si et seulement si, un remplaçant est trouvé immédiatement, de sorte que le producteur ne soit pas pénalisé financièrement. Ce contrat peut être rompu bilatéralement à tout moment. En cas de désaccord, c'est au Conseil d'Administration de l'AMAP de statuer.

TABLEAU DE COMMANDE :

Taille de panier :	15kg	10kg	5kg	2,5kg
TOTAL ANNUEL :	297 €	198 €	99 €	49,50 €
MONTANT DE CHAQUE CHEQUE :	99 €	66 €	33 €	16,50 €
Taille de panier souhaitée (cocher la case) :				

Quantité souhaitée citrons (à chaque livraison incluant des citrons) : 0 / 1 / 2.5 / 5 Kg

Lors des livraisons avec citrons, votre commande sera modifiée sur le contenu, mais pas le poids global. Par exemple si vous prenez un panier de 15 kg et indiquez 2.5 kg de citrons, vous aurez :

- A chaque livraison sans citrons : 15 kg d'agrumes,
- A chaque livraison avec citrons : 12.5 kg d'agrumes + 2.5 kg de citrons

REGLEMENT

Le règlement se fera en **3 chèques de montant identique**, chaque chèque correspondant au tiers du total de votre commande, à l'ordre de **SAS CIRIONE**. Les chèques seront théoriquement encaissés en novembre, janvier et mars.

Chèque 1 : € Numéro : Banque :

Chèque 2 : € Numéro : Banque :

Chèque 3 : € Numéro : Banque :

Date :

Le producteur Jean-Jacques LAURENT

L'adhérent :

Signature :

Signature :

Note: planning prévisionnel à confirmer :

Livraison 1, jeudi 21 octobre.

Livraison 2, jeudi 18 novembre.

Livraison 3, jeudi 16 décembre.

Livraison 4, jeudi 13 janvier.

Livraison 5, jeudi 10 février.

Livraison 6, jeudi 10 ou jeudi 17 mars.